

## Aide-mémoire pour déclaration d'impôt 2019

Situation personnelle, professionnelle et familiale au 31 décembre 2019

célibataire  marié(e)  séparé(e)  veuf(ve)  divorcé(e)

### CONTRIBUABLE

### CONJOINT

Nom : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Profession : \_\_\_\_\_

Employeur : \_\_\_\_\_

Employeur : \_\_\_\_\_

Lieu(s) d'activité : \_\_\_\_\_

Lieu(s) d'activité : \_\_\_\_\_

No AVS : \_\_\_\_\_

No AVS : \_\_\_\_\_

### Comment vous joindre :

Numéro de portable : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_ Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Avez-vous déménagé durant l'année 2019 ? Si oui, à quelle date et de quelle localité ?

.....

### Enfants

* Prénom	Nom	Date de naissance complète	Lieu de séjour	Activité (étudiant, apprenti, employé, etc.)	Gain mensuel au 31.12.2018
----------	-----	----------------------------	----------------	--	----------------------------


Pour le/la contribuable célibataire, séparé(e), divorcé(e) ou veuf/veuve :

Tenez-vous un ménage indépendant seul/e avec cet (ces) enfants ? : oui  non

## Pièces et renseignements à préparer

N'oubliez pas :

- Le formulaire original de votre déclaration d'impôt 2019
- Copie de votre déclaration d'impôt 2018
- Relevé de compte – Perception échelonnée (détail des acomptes d'impôts versés en 2019)
- Nouveau : Montant des primes maladies payées en 2019 et éventuels subsides encaissés**

Si vous êtes salarié(e) :

- Certificats de salaires 2019 (activités principales et accessoires)
- Attestation allocations familiales (si non incluse dans certificat de salaire)
- Taux d'activité contribuable \_\_\_\_\_
- Taux d'activité conjoint \_\_\_\_\_
- Nombre de trajets effectués par semaine contribuable \_\_\_\_\_
- Nombre de trajets effectués par semaine conjoint \_\_\_\_\_
- Kilomètres du domicile au lieu de travail (trajet simple) contribuable \_\_\_\_\_
- Kilomètres du domicile au lieu de travail (trajet simple) conjoint \_\_\_\_\_
- Autres frais professionnels (frais de perfectionnement)
- Attestations de chômage

Si vous êtes indépendant(e) :

- Bilans et comptes de pertes et profits 2019

Si vous êtes rentier :

- Attestations rentes AVS et AI 2019
- Attestations rentes viagères 2019
- Attestations caisse de pension, retraites 2019
- Attestations cotisation AVS payées en 2019 pour les moins de 65 ans

Si vous cotisez à une assurance vie :

- Attestation assurance vie valeur de rachat au 31.12.2019
- Attestation rachat de 2<sup>ème</sup> pilier en 2019
- Attestation prévoyance individuelle liée 3<sup>ème</sup> pilier 2019

Si vous possédez des titres ou des comptes bancaires et postfinance (y compris pour les comptes bouclés dans le courant de l'année 2019) :

- Attestation d'intérêts comptes bancaires au 31.12.2019
- Attestation d'intérêts postfinance au 31.12.2019
- Attestation d'intérêts carnets d'épargne au 31.12.2019
- Titres (relevé fiscal) au 31.12.2019
- Attestation gains à la loterie en 2019

## Pièces et renseignements à préparer

Si vous avez des dettes :

- Attestation d'intérêts comptes bancaires au 31.12.2019
- Attestation d'intérêts hypothèque (aux échéances)
- Attestation d'intérêts petits crédit au 31.12.2019
- Attestation d'intérêts prêts privé au 31.12.2019

Si vous êtes propriétaire d'immeuble d'avant 2019 :

- Détermination valeur locative 2018
- Loyers et fermages encaissés en 2019
- Droit d'habitation
- Listing détaillé avec factures originales des frais d'entretien payés en 2019
- Factures impôts fonciers / ECA / Ass. bâtiment / Taxes communales
- En cas de vente en 2019, l'acte notarié

Si vous êtes devenu propriétaire d'immeuble en 2019 :

- Acte d'achat
- Surface du logement en m2 (selon définition ci-dessous)
- Année de construction
- Contrat hypothécaire
- Listing avec factures originales des frais d'entretien payés en 2019
- Factures impôts fonciers / ECA / Ass. bâtiment / Taxes communales

Divers :

- Le loyer net annuel (sans les charges)
- Pensions alimentaires versées en 2019
- Frais médicaux et dentaires importants (listing détaillé des frais ou décompte des frais de l'assurance maladie)
- Versements bénévoles (dons)
- Frais de garde pour les enfants de moins de 12 ans (quittances)
- Autres (détails) / remarques :

.....

## Valeur locative - Définition de la surface du logement

Entrent en considération pour le calcul de la surface du logement :

- les pièces habitables (chambres de séjour, chambres à coucher, salles à manger, etc.) et locaux annexes (réduits, etc.) ;
- la cuisine ;
- les salles de bains, cabinets de toilette et douches ;
- les halls, vestibules et escaliers à l'intérieur du logement ;
- les vérandas fermées (si la véranda ne peut être chauffée, ne tenir compte que de la moitié de la surface) ;
- les combles habitables et mansardes (on ne prendra en considération que la surface où la distance du sol au toit est supérieure à 1,5 mètre) ;

La surface des pièces doit être calculée d'un mur à l'autre.

N'entrent pas en considération pour le calcul de la surface du logement :

- les galetas, cagibis et combles non habitables ;
- les balcons, terrasses et galeries ouvertes ;
- les caves et autres locaux de service (buanderie, étendage, carnotzet) ;
- les garages et remises.